



64^{ème} Session, Sous-Comité Juridique (SCJ)

Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-atmosphérique (UN COPUOS)

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

General Exchange of Views

12 Mai 2025

Monsieur le Président,

C'est un plaisir de vous retrouver à la direction de nos travaux. La délégation suisse vous remercie, tout comme le Bureau des Affaires Spatiales, pour l'excellente préparation de cette session.

La Suisse est fière d'avoir contribué à co-fonder l'Agence Spatiale Européenne (ESA) il y a 50 ans. Elle se félicite des succès de l'ESA dans l'espace et de leurs bénéfices sur terre, ainsi que de son comportement exemplaire en tant qu'acteur spatial responsable, y compris à travers le développement, le respect et la promotion du droit international.

La Suisse est partie aux quatre principaux traités de l'ONU sur l'espace développés par le CUPEEA, notamment le Traité fondateur de 1967. Elle travaille aujourd'hui au développement d'une loi nationale sur les opérations spatiales. Un avant-projet de loi a été adopté par le Conseil fédéral en janvier 2025 et soumis à une consultation publique de trois mois qui s'est achevée le 6 mai. Cette loi règlera les questions d'autorisation et de supervision des activités spatiales et de responsabilité en cas de dommage. Elle apportera également la base légale nationale nécessaire à l'enregistrement des objets spatiaux. Il est prévu que le projet soit présenté au Parlement en 2026. Plus de détails sont disponibles sur le site internet www.swiss-space-law.admin.ch. La

Suisse remercie l'OOSA et le Royaume-Uni pour l'organisation de l'atelier sur l'enregistrement des objets spatiaux auquel elle participe cette semaine avec intérêt.

La politique spatiale suisse adoptée en 2023 par le Conseil fédéral prévoit l'engagement de la Suisse dans la gouvernance globale et le développement de réglementations internationales dans le domaine spatial. La Suisse soutient par exemple le développement de normes, règles et principes de comportement responsable ainsi que la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Elle s'engage pour le respect du droit international, y compris humanitaire, dans l'espace et promeut la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales.

La Suisse salue l'adoption du Pacte pour l'Avenir en septembre 2024. Elle remercie le Secrétariat pour la préparation d'un non-papier sur les modalités d'organisation d'une conférence UNISPACE IV comme recommandé dans l'Action 56 du Pacte. Consciente des restrictions budgétaires et de la crise de liquidités qui touche l'ONU, la Suisse privilégie un format qui permette d'aboutir à des résultats concrets de manière efficace, notamment concernant le trafic, les débris et les ressources dans l'espace.

Concernant le trafic spatial, ma délégation soutient l'initiative de l'Allemagne visant à créer un Groupe d'Etude sur les aspects juridiques du trafic spatial et se porte coparraine de l'initiative. Elle soutient également la création d'un Groupe d'Experts proposée par les Émirats Arabes Unis au Sous-comité scientifique et technique sur la connaissance de l'environnement orbital (Space Situational Awareness). Les deux initiatives nous paraissent très opportunes et complémentaires. Notre appréciation va également au Bureau des Affaires Spatiales pour l'organisation régulière d'événements sur ces sujets.

Concernant le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités liées aux ressources spatiales, la délégation suisse est reconnaissante à Steven Freeland (Australie), fraîchement élu président du Groupe de travail, d'avoir conduit les travaux depuis le tragique décès du Président, le très regretté Amb. Andrzej Misztal (Pologne). Toutes nos condoléances vont à sa famille et à la délégation polonaise. La Suisse suit avec intérêt les discussions sur les projets de principes préparés sur la base des contributions reçues des Etats-membres et observateurs.

De plus, la Suisse remercie l'Allemagne et le Brésil pour leurs présidences dynamiques des Groupes de travail sur la mise en œuvre des cinq traités et sur la définition de la délimitation de l'espace. Elle suivra en particulier les discussions sur l'échange d'informations sous l'Art. XI du Traité de 1967.

Enfin, ma délégation se réjouit du symposium organisé le 14 mai par l'ECSL et l'IISL portant sur l'application du principe de la « due considération » dans l'espace. Cette discussion est également pertinente dans le contexte de la caractérisation des menaces dans l'espace qui est traitée dans d'autres enceintes onusiennes.

Je vous remercie.